

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ  
ET DE L'ESPACE PUBLICS**



V I L L E D E  
G E N È V E

Monsieur Tobias SCHNEBLI  
Association ContrAtom  
Rue de Bâle 11  
1201 Genève

Genève, le 22 mars 2012  
FF/pr

**Stand d'information installé sur le domaine public sans autorisation**

N/réf. : Grusso P.

☎ 022/418.61.63

Monsieur,

En date du 3 mars 2012, un agent de la Police municipale vous a interpellé alors que vous teniez un stand d'information et de récolte de signatures dans l'enceinte du marché de la Plaine de Plainpalais, au profit de l'association ContrAtom.

Au cours de cette interpellation, notre agent vous a rendu attentif au fait que vous ne disposiez pas d'une autorisation pour cet usage accru du domaine public, ainsi que la loi le requiert.

En effet, l'infrastructure que vous avez utilisée (table) correspond aux "installations fixes" mentionnées à l'article 5 du Règlement d'exécution de la loi sur les manifestations sur le domaine public (RMDPu) F 3 10.01 et soumis à autorisation.

Aussi, je vous invite à l'avenir à respecter scrupuleusement le dispositif légal précité.

En outre, vous êtes priés de diffuser la teneur du présent avertissement à tous les membres de l'association ainsi qu'à toutes les personnes participant directement ou indirectement à ses activités, afin d'éviter toute nouvelle récidive.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'unité

Fabrice Fortin